



Nations Unies
Département des opérations de paix
Réf. 2022.08

Lignes directrices

Questions de genre et renseignement dans les opérations de maintien de la paix

Document approuvé par : Jean-Pierre Lacroix, Secrétaire général adjoint
aux opérations de paix

Date d'entrée en vigueur : *1^{er} juillet 2022*

Service à contacter : *Équipe de coordination du renseignement
dans les opérations de maintien de la paix du Bureau
du Secrétaire général adjoint aux opérations de paix
du Département des opérations de paix*

Date de révision : *1^{er} juillet 2024*

**LIGNES DIRECTRICES DU DÉPARTEMENT DES OPÉRATIONS DE PAIX
SUR LES QUESTIONS DE GENRE ET LE RENSEIGNEMENT
DANS LES OPÉRATIONS DE MAINTIEN DE LA PAIX**

Table des matières :

- A. Objet et contexte**
- B. Champ d'application**
- C. Lignes directrices**
- D. Définitions**
- E. Références**
- F. Suivi de l'application**
- G. Service à contacter**
- H. Historique**

ANNEXES

- A. Prise en compte des questions de genre dans les besoins prioritaires en renseignement et les besoins en renseignement spéciaux**
 - B. Liste et exemples d'indicateurs tenant compte des questions de genre**
-

A. OBJET ET CONTEXTE

1. La Politique sur le renseignement dans les opérations de maintien de la paix (PKI) a pour objet de mettre en lumière « les raisons pour lesquelles les opérations de maintien de la paix des Nations Unies acquièrent, rassemblent, analysent, diffusent, utilisent, protègent et gèrent le renseignement pour le maintien de la paix et les moyens qui leur permettent d'y parvenir. (...) [L]’objectif fondamental du renseignement dans les opérations de maintien de la paix des Nations Unies est d’aider les missions à prendre des décisions sur les mesures appropriées qui leur permettront de mieux apprécier les situations et de mieux assurer la sûreté et la sécurité du personnel des Nations Unies, ainsi que l’exécution des activités et des opérations touchant la protection des civils »¹.
2. Le Conseil de sécurité de l’ONU a adopté plusieurs résolutions mettant en évidence la manière dont les questions de genre favorisent la participation pleine, égale et véritable des femmes au maintien de la paix et de la sécurité internationales². En 2018, le Département des opérations de maintien de la paix de l’époque a adopté la politique intitulée « Prise en compte des questions de genre dans les opérations de maintien de la paix des Nations Unies » afin de définir les principes et exigences relatifs à l’exécution des mandats de l’ONU sur les femmes et la paix et la sécurité dans toutes les activités des composantes de maintien de la paix. Son objectif premier est le suivant : « [t]ous les membres du personnel sont tenus

¹ Politique sur le renseignement dans les opérations de maintien de la paix (2019.08).

² Résolutions 1261 (1999), 1325 (2000), 1820 (2008), 1880 (2009), 1888 (2009), 1889 (2009), 1960 (2010), 2106 (2013), 2122 (2013), 2242 (2015), 2331 (2016), 2493 (2019), 2467 (2019) et 2538 (2020) du Conseil de sécurité.

NON CLASSIFIÉ

d'intégrer les questions de genre dans leurs activités quotidiennes, conformément aux principes d'égalité des genres et aux priorités relatives aux femmes et à la paix et à la sécurité, en vue d'obtenir des résultats concrets et mesurables. Cette politique vise à accroître l'efficacité et l'efficience opérationnelles des missions de maintien de la paix en répondant aux préoccupations et aux besoins différenciés des femmes et des hommes et en tirant parti de leurs contributions propres. »³.

3. Conformément aux résolutions susmentionnées et à la Politique sur le renseignement dans les opérations de maintien de la paix, le présent document fournit des orientations sur les considérations nécessaires à la prise en compte des questions de genre dans les travaux et produits du renseignement destinés à appuyer une situation opérationnelle commune, à fournir des indicateurs et des alertes (IA) en cas de menaces imminentes, et à détecter les risques et recenser les possibilités concernant la sûreté et la sécurité du personnel des Nations Unies et la protection des civils. Les présentes lignes directrices se fondent sur les principes énoncés dans cette politique. On y trouvera notamment les meilleures pratiques concernant la prise en compte des questions de genre à chaque étape du cycle du renseignement pour le maintien de la paix.
4. Le terme « genre » ne renvoie pas au concept de « femmes ou hommes, garçons ou filles » mais plutôt aux attributs sociaux, aux rôles et aux perspectives associés au fait d'être un homme ou une femme dans une société donnée. Ces attributs, rôles, perspectives et relations sont socialement construits et s'acquièrent par le processus de socialisation. Ils sont conformes au système de valeur qui prévaut dans la société et varient en fonction du contexte et de l'époque. Le genre détermine les relations de pouvoir dans la société ainsi que ce qu'on attend, ce qui est permis et ce qui est valorisé socialement chez une femme ou un homme dans un contexte particulier, compte tenu de notions construites et hiérarchisées des identités biologiques et socioculturelles. La notion de genre ne se limite pas à une division biologique binaire. Le personnel chargé des activités de renseignement doit s'efforcer d'aller au-delà des similitudes observées dans les expériences des hommes et des femmes du fait de leur sexe, et plutôt chercher à mettre en évidence l'éventail de dynamiques et relations de pouvoir plus vastes et profondes qui existent, ainsi que leur diversité.
5. Il est impératif que les professionnels du renseignement, dont le rôle est de fournir des analyses prévisionnelles intégrées, comprennent les dynamiques de genre. Les présentes lignes directrices se fondent sur une approche intersectionnelle du genre qui met l'accent sur l'importance de prendre en compte la classe, la race, l'ethnicité et l'âge des personnes, et vise à prévenir l'homogénéisation des expériences des femmes et des filles, considérées comme un groupe autonome partageant une identité commune, une pratique qui tend à éclipser d'autres inégalités persistantes. Une telle approche permet de mettre en lumière les différentes manières dont la stratification sociale façonne les relations de pouvoir et détermine l'accès aux ressources et à l'information.
6. Conformément à la politique intitulée « Prise en compte des questions de genre dans les opérations de maintien de la paix des Nations Unies », il « importe que les centres d'opérations conjoints et les cellules d'analyse conjointes s'assurent que l'appui apporté aux différentes activités d'appréciation, de compréhension et de prévision de la situation repose autant que possible sur des analyses par genre. Il convient d'intégrer aux directives et

³ Politique sur la prise en compte des questions de genre dans les opérations de maintien de la paix des Nations Unies, DPKO et DFS, OCOS/Groupe des questions de genre, 1^{er} février 2018. Voir « D.1. Objectif ».

NON CLASSIFIÉ

mécanismes de communication de l'information des données ventilées par genre et par âge, selon que de besoin »⁴. Le personnel chargé des activités de renseignement doit donc adopter une approche tenant compte des questions de genre et inclure une dimension de genre et des analyses de conflits tenant compte de ces questions dans ses évaluations des risques et des menaces pesant sur la protection des civils et la sécurité du personnel des Nations Unies à chaque étape du cycle du renseignement.

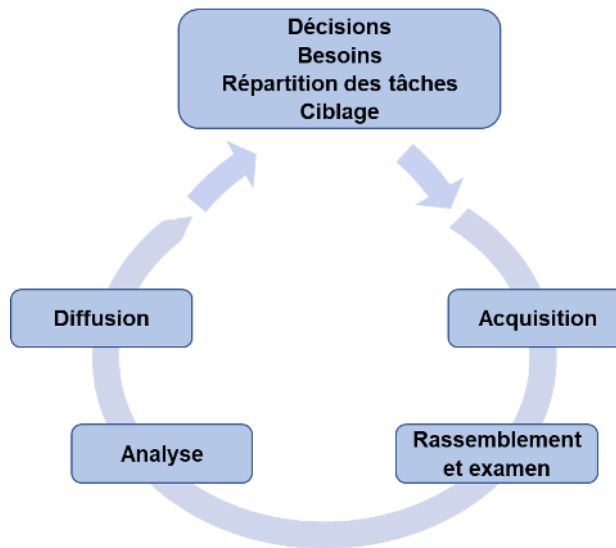
7. Le genre est une dimension essentielle des analyses prévisionnelles intégrées, et ce de trois manières différentes : 1) les analyses des questions de genre permettent d'obtenir des informations sur la manière dont les conflits peuvent toucher différentes personnes de différentes façons et à différents moments, et de recenser les facteurs de conflit et de paix liés au genre ; 2) la prise en compte des questions de genre est essentielle pour apprécier pleinement la situation en comprenant les structures liées au genre, les parties prenantes et les dynamiques globales qui déclenchent et alimentent les conflits et l'insécurité ; 3) la prise en compte des questions de genre est essentielle pour réaliser des analyses prévisionnelles précises permettant aux dirigeant(e)s de prendre des décisions plus judicieuses en tenant compte de ces questions et d'ainsi améliorer la sûreté et la sécurité du personnel des Nations Unies et la protection des civils.

B. CHAMP D'APPLICATION

8. Les présentes lignes directrices s'appliquent à l'ensemble du personnel en tenue et du personnel civil participant au cycle du renseignement dans les opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Elles visent à fournir une vue d'ensemble des questions de genre et des considérations relatives aux femmes et à la paix et à la sécurité lors de la production d'un renseignement.
9. La Politique sur le renseignement dans les opérations de maintien de la paix vise à mettre en lumière « les raisons pour lesquelles les opérations de maintien de la paix des Nations Unies acquièrent, rassemblent, analysent, diffusent, utilisent, protègent et gèrent le renseignement pour le maintien de la paix et les moyens qui leur permettent d'y parvenir ». On trouvera à la figure 1 un diagramme du cycle du renseignement dans les opérations de maintien de la paix.

⁴ Politique sur la prise en compte des questions de genre dans les opérations de maintien de la paix des Nations Unies, DPKO et DFS, OCOS/Groupe des questions de genre, 1^{er} février 2018, voir « E9 c) Cellules d'analyse conjointes et centres d'opérations conjoints ».

Figure 1 : cycle du renseignement dans les opérations de maintien de la paix



C. LIGNES DIRECTRICES

10. Ciblage, besoins et répartition des tâches : les questions de genre en tant que priorité pour la sûreté, la sécurité et la protection des civils

- 10.1. Comme indiqué dans la Politique sur le renseignement dans les opérations de maintien de la paix (2019), « le chef de mission est le principal utilisateur du cycle du renseignement pour le maintien de la paix ». Il incombe à cette personne de fournir une orientation stratégique aux principales unités de la mission chargées des activités de renseignement (Cellule d'analyse conjointe, Cellule U2, police des Nations Unies, Département de la sûreté et de la sécurité des Nations Unies, Centre d'opérations conjoint).
- 10.2. Le ciblage « désigne l'inventaire des questions auxquelles il faut apporter des réponses en précisant les besoins en matière d'information ou de renseignement qui n'ont pas encore été satisfaits et en obtenant ces informations par divers moyens »⁵.
- 10.3. La dimension de genre doit être prise en compte dans l'ensemble des besoins prioritaires en renseignement (BPR), des besoins en renseignement spéciaux (BRS) et des éléments d'information essentiels (EIE). Dès le départ, les besoins prioritaires en renseignement doivent intégrer les dynamiques de genre propres au conflit et se fonder sur des analyses de conflits tenant compte des questions de genre, lorsque de telles analyses existent. Les questions de genre doivent donc faire partie intégrante de l'orientation stratégique fournie aux principales unités de la mission chargées des activités de renseignement.
- 10.4. Bien que les besoins prioritaires en renseignement et les besoins en renseignement spéciaux soient étendus et généraux, les priorités relatives aux questions de genre et aux femmes et à la paix et à la sécurité doivent être explicitement énoncées dans les orientations de la mission comme faisant partie de l'objectif poursuivi. Les besoins

⁵ Voir paragraphe 10.2 de la Politique sur le renseignement dans les opérations de maintien de la paix (2019.08).

NON CLASSIFIÉ

prioritaires en renseignement doivent être assortis d'un objectif clair visant à comprendre comment les menaces et les risques touchent différemment les divers segments de la population. Au lieu de chercher à savoir « quelles menaces pèsent sur le personnel des Nations Unies », il convient de s'interroger plus largement sur « quels types de menaces pèsent sur les différentes composantes du personnel des Nations Unies et sur les divers segments ou groupe de la population ? »⁶.

- 10.5. Les dirigeant(e)s de la mission doivent explicitement solliciter des informations sur les analyses de conflits tenant compte des questions de genre afin de mieux comprendre la diversité des rôles des hommes, des femmes, des garçons, des filles et des personnes d'identités de genre diverses dans une situation de conflit, en gardant à l'esprit que ces rôles évoluent au fil du temps et peuvent à la fois se produire simultanément et se chevaucher. Par exemple, une femme peut à la fois être vendeuse de fruits et recruteuse, combattante ou agente de reconnaissance pour le compte d'un groupe armé ; un homme peut à la fois être commerçant et combattant pour un groupe armé ; des hommes et des femmes peuvent à la fois être des survivants et des victimes de violences sexuelles liées aux conflits, tout en soutenant activement un groupe armé, tandis que les enfants peuvent être utilisés pour recueillir des informations pour le compte d'actrices ou d'acteurs malveillant(e)s. La compréhension des dynamiques de genre traditionnelles et non traditionnelles doit clairement figurer au rang des priorités de la mission pour lui permettre d'améliorer son appréciation de l'environnement et du contexte opérationnel, et de garder une vue d'ensemble stratégique de l'évolution de la situation et des pratiques à mettre en œuvre pour faire face aux menaces et tirer parti des possibilités (voir annexe A).
- 10.6. Il convient de souligner, dans la formulation des besoins prioritaires en renseignement et des besoins en renseignement spéciaux, la nécessité d'acquérir des informations tenant compte des questions de genre qui ne se limitent pas à des perspectives et des notions traditionnelles ou stéréotypées concernant les rôles de genre dans des contextes donnés, ni à la violence sexuelle liée aux conflits. L'éventail des attaques, ainsi que des menaces proférées contre ou par des femmes et des filles, doit être envisagé afin de comprendre comment ces situations influencent les hommes, les femmes, les garçons et les filles, ainsi que les personnes d'identités de genre diverses.
- 10.7. Les chefs des unités de renseignement dans les opérations de maintien de la paix doivent nuancer l'idée que les femmes ne sont pas toujours à l'aise pour parler à des hommes, et vice versa, tout en tenant compte de la valeur que représentent les équipes mixtes, composées à la fois d'hommes et de femmes, pour instaurer la confiance avec les collectivités. Il convient de privilégier une approche mieux adaptée au contexte.
- 10.8. En principe, les chefs des unités de renseignement doivent affecter les membres de leur personnel en fonction de leurs connaissances techniques, de leur formation ou de leurs compétences professionnelles, et non pas en fonction de leur genre, sauf lorsque des obstacles liés à ces questions entravent l'accès à certains segments ou groupes de la population et qu'il devient alors nécessaire d'en tenir compte lors de la prise de décision relative au déploiement.

⁶ 2023.02 Guidelines on Implementing a Gender Perspective into the Military Component of United Nations Peacekeeping Operations.

11. Acquisition : prise en compte des questions de genre dans le mécanisme de coordination du renseignement dans les missions de maintien de la paix, le plan d'acquisition d'informations et le plan d'appui au renseignement dans les missions de maintien de la paix

11.1. Conformément à la Politique sur le renseignement dans les opérations de maintien de la paix, chaque mission est tenue de mettre en place trois dispositifs clés :

1) Un mécanisme de coordination du renseignement dans les missions de maintien de la paix (MICM) afin de superviser et coordonner officiellement les travaux des unités⁷ ;
2) Un plan d'acquisition d'information (PAI) dans les missions afin de « traduire les orientations stratégiques fournies par l'équipe de direction de la mission et les besoins formulés par les planificateurs des opérations en besoins concrets en matière de renseignement et [de] fournir une feuille de route permettant de répondre à ces besoins par l'acquisition ciblée de renseignements et les analyses effectuées par les entités de la mission chargées des activités de renseignement »⁸ ;

3) Un plan d'appui au renseignement dans les missions de maintien de la paix afin de « décrire le cadre d'exécution du cycle du renseignement dans les opérations de maintien de la paix et [de] définir les principales considérations à prendre en compte lors du ciblage du cycle du renseignement ou de l'exécution de tâches dans le cadre de ce cycle »⁹.

Les plans d'acquisition réalisés à l'échelle de la mission doivent être clairs et coordonnés, tenir compte des questions de genre et traiter divers thèmes ne se limitant pas à la violence sexuelle liée aux conflits. Des données et des informations tenant compte des questions de genre doivent être récoltées afin d'approfondir la compréhension du contexte et des dynamiques de pouvoir au niveau local, ainsi que de la manière dont le genre influe sur les conflits, et vice versa. Elles doivent également permettre au personnel chargé des activités de renseignement de disposer d'une appréciation plus complète de la situation et d'étayer ses analyses prévisionnelles sur les menaces pesant sur la protection des civils.

11.2. Pour améliorer le processus d'acquisition de données et d'informations tenant compte des questions de genre, il faut comprendre et préciser ce que l'on cherche et pourquoi c'est important, mais aussi garantir l'accessibilité de ces données et informations. Les besoins prioritaires en renseignement doivent donc être assortis d'orientations claires concernant les données et les informations à acquérir sur les questions de genre. Les besoins en renseignement spéciaux et les éléments d'information essentiels doivent être rendus opérationnels en conséquence.

11.3. Des indicateurs tenant compte des questions de genre¹⁰ doivent être définis pour mieux comprendre les menaces et les risques à court et à long terme auxquels le personnel des Nations Unies et la population sont exposés. Ces indicateurs doivent mettre en évidence la forme que prennent les dynamiques de pouvoir et les facteurs de conflit liés au genre, ainsi que les risques et les menaces auxquels le personnel des Nations

⁷ Voir paragraphe 12.2 de la Politique sur le renseignement dans les opérations de maintien de la paix (2019.08).

⁸ Voir paragraphe 12.7 de la Politique sur le renseignement dans les opérations de maintien de la paix (2019.08).

⁹ Voir paragraphe 12.8 de la Politique sur le renseignement dans les opérations de maintien de la paix (2019.08).

¹⁰ Plusieurs listes d'indicateurs tenant compte des questions de genre ont été proposées. Pour des exemples, voir l'annexe B et les tableaux 1, 2 et 3.

NON CLASSIFIÉ

- Unies et les civils sont exposés, mais aussi tenir compte des particularités du contexte et des dynamiques et normes de genre au niveau local.
- 11.4. Les tâches d'acquisition et les demandes d'information (DI) doivent être assorties d'indicateurs tenant compte des questions de genre clairement définis¹¹.
 - 11.5. Les données et informations tenant compte des questions de genre demandées au titre des besoins prioritaires en renseignement, des besoins en renseignement spéciaux et des éléments d'information essentiels ne doivent pas se limiter au nombre d'hommes et de femmes présents dans un lieu donné.
 - 11.6. Il convient de prêter attention à un éventail plus large de comportements et à différents groupes de la population locale¹². La notion d'acteurs concernés et d'acteurs traditionnels doit donc être redéfinie (par exemple, les chefs de village sont systématiquement recensés comme étant des hommes, tandis que les femmes sont souvent organisées dans des réseaux et des rôles plus informels). Une attention particulière doit être accordée aux comportements habituels qui servent des objectifs inhabituels et aux comportements inhabituels qui servent des objectifs habituels¹³. L'identité des personnes qui acquièrent les informations a des effets à différents niveaux (langue, nationalité, genre, statut). Les identités peuvent influencer les interactions et avoir une incidence sur le type d'informations pouvant être obtenues.
 - 11.7. Des voies de communication doivent être établies pour que les personnes faisant l'acquisition d'informations tenant compte des questions de genre reçoivent un retour sur l'adéquation de la tâche et l'utilité du renseignement reçu. Il convient donc de mettre en place des mécanismes visant à améliorer la communication des composantes de la mission en ce qui concerne l'utilisation faite des informations demandées et les difficultés entravant leur acquisition, de sorte que les responsables chargés de l'acquisition puissent modifier les tâches ou les attribuer à une entité d'acquisition différente. On citera à titre d'exemple les réunions sur l'acquisition et les comptes rendus des unités d'acquisition.
 - 11.8. Les personnes chargées de l'acquisition des informations doivent être formées pour comprendre et distinguer une plus grande variété d'indicateurs tenant compte des questions de genre dans un contexte local donné. Elles doivent être sensibilisées à la responsabilité qui leur incombe d'acquérir des données et des informations tenant compte des questions de genre, et être suffisamment formées avant leur déploiement.
 - 11.9. Lors de l'acquisition d'informations sur le terrain, il importe de comprendre l'influence des horaires et des emplacements des patrouilles sur la population (hommes, femmes et personnes d'identités de genre diverses), sur le type, la quantité et la qualité des informations obtenues, et sur le conflit en cours et les dynamiques locales. Les membres du personnel doivent être formés pour comprendre que leur posture et leurs habitudes, ainsi que leur manière d'entrer en contact avec la population locale, peuvent susciter la peur ou la méfiance de certains segments de cette population (entraînant différentes conséquences). Les moyens de mobilisation doivent donc être adaptés aux dynamiques de la population locale auprès de laquelle les informations sont recueillies¹⁴.
 - 11.10. Il importe également d'obtenir des informations auprès de sources diverses. Lorsque des informations sont acquises auprès de femmes, par exemple, il faut veiller à ne pas

¹¹ Voir les tableaux 1 et 2.

¹² Voir le tableau 3 pour des exemples.

¹³ Voir les tableaux 1 et 2 et l'annexe B.

¹⁴ JSP 1325 Pt 2 (V1.0 janvier 2019), « Human security in military operations » partie 2, Ministère de la défense, Royaume-Uni.

NON CLASSIFIÉ

- s'adresser systématiquement aux mêmes organisations ou réseaux de femmes, car cela pourrait entraîner une surreprésentation involontaire de certaines vues.
- 11.11. Les indicateurs visés (voir tableaux 1 et 2) doivent permettre de déterminer si des changements observables dans les modes de vie peuvent indiquer que les dynamiques du conflit sont en train d'évoluer (par exemple, moins d'enfants dans les écoles, moins de personnes ou des personnes différentes sur les marchés). Dans une situation de conflit, les échanges avec les interlocuteurs locaux entraînent des risques liés au genre qui pèsent sur la sûreté et la sécurité des personnes contactées par le personnel de la mission, ainsi que des problèmes de fiabilité et de crédibilité, à la fois en ce qui concerne les interlocuteurs et les informations fournies. Ces risques peuvent être plus élevés pour certains groupes, notamment en fonction de leur genre, leur âge, leur classe ou leur statut. Il convient d'affiner ces questions et observations afin de définir des indicateurs tenant compte des questions de genre, notamment en ce qui concerne la violence sexuelle liée aux conflits, mais sans pour autant s'y limiter. Les indicateurs doivent toujours être adaptés au contexte et les exemples ne sont donnés qu'à titre indicatif.
 - 11.12. La priorité doit être donnée à la recherche et à la définition d'indicateurs non traditionnels tenant compte des questions de genre (voir tableaux 1, 2 et 3).
 - 11.13. S'il importe de recenser le nombre de groupes armés, d'hommes armés et de femmes et de filles victimes de violences sexuelles liées aux conflits (voir tableau 1), les indicateurs doivent également permettre de comprendre la variété des rôles joués par les hommes, les femmes, les garçons et les filles, ainsi que les personnes d'identités de genre diverses, dans une situation de conflit, en tant que combattant(e)s actifs mais aussi dans des rôles de soutien ou de facilitation (voir tableaux 2 et 3).
 - 11.14. Les questions et observations envisagées doivent viser à mieux comprendre la variété des rôles (chevauchement, simultanéité) des hommes, des femmes, des garçons et des filles, ainsi que des personnes d'identités de genre diverses, dans les groupes armés, afin de contribuer à une meilleure appréciation de la situation (voir tableaux 1 et 2).
 - 11.15. Lorsque le terrain est difficile d'accès, des informations tenant compte des questions de genre peuvent être acquises en ayant recours aux technologies. Par exemple, l'imagerie satellite peut être employée pour capturer des images permettant de distinguer qui et combien de personnes (nombre d'hommes et de femmes, à quels groupes ils appartiennent) travaillent dans un champ ou d'observer les flux de personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays et de réfugiés, ou les mouvements d'armes lourdes. Il faut tenir compte du fait que les technologies utilisées dans les missions de maintien de la paix comportent certaines limites (le matériel peut être sensible aux conditions météorologiques), et que les procédures d'acquisition des images peuvent s'avérer complexes et lentes. En outre, il faut garder à l'esprit que les données et les technologies sont intrinsèquement influencées par les questions de genre. En effet, les stéréotypes de genre font partie intégrante des technologies et limitent l'accès des femmes aux outils et plateformes numériques.
 - 11.16. L'acquisition d'informations auprès de sources ouvertes peut être une excellente méthode pour prendre conscience de la diversité et de la simultanéité des dynamiques de genre dans un conflit¹⁵. Le personnel chargé des activités de renseignement qui acquière des informations tenant compte des questions de genre doit s'efforcer de déterminer qui accède à quelle source ouverte et à quel moment.
 - 11.17. L'accès aux médias sociaux est essentiel pour comprendre les questions de genre et les dynamiques sociales plus générales. L'accès aux médias sociaux et leur utilisation

¹⁵ United Nations Guidelines on Open-Source Peacekeeping-Intelligence (OPKI guidelines) (2022.03).

NON CLASSIFIÉ

peuvent varier selon les genres et au sein d'un même groupe. Les personnes qui acquièrent les informations doivent donc savoir qui a accès aux médias sociaux et qui n'y a pas accès dans un contexte donné. De manière générale, les médias sociaux peuvent fournir des informations sur les indicateurs d'alerte rapide relatifs aux conflits, tels que les discours de haine, l'incitation à la violence ethnique et les allusions à la violence sexuelle liée aux conflits.

- 11.18. Une grande variété de médias (par exemple, la radio, la télévision, les vidéos, les journaux, les revues, les données Internet, Facebook, Twitter et WhatsApp) doit faire l'objet d'un suivi pour mieux décrypter les messages transmis entre les différents groupes en fonction de leur genre, leur âge, leur emplacement géographique, leur classe sociale et leur niveau d'éducation (voir tableaux 1 et 2). Il importe de tenir compte de cette variété car différents groupes (hommes, femmes, garçons et filles) peuvent utiliser des médias analogues de manière différente ou bien utiliser des médias différents, en fonction de leur niveau d'accès et de leurs intentions.

Tableau 1 : exemples d'indicateurs d'alerte rapide concernant des hommes, des femmes, des garçons et des filles en tant que victimes ou cibles potentielles de violences sexuelles liées aux conflits

Indicateurs	Types de données
Mort ou mortalité : augmentation du taux de mort violente (en particulier chez les jeunes hommes et les jeunes femmes), décès liés à un conflit [hommes, femmes], meurtres aléatoires [hommes, femmes], taux de mortalité par genre, taux de mortalité maternelle.	Données quantitatives
Violence sexuelle : viols (nombre, ampleur, incidence, infection à VIH), augmentation de la violence domestique, atteintes sexuelles commises par les forces de sécurité, prévalence des mutilations génitales féminines, prévalence des violences sexuelles, incidences des cas d'enlèvement et de disparition en fonction du genre.	
Oppression des [hommes, femmes] : déplacements forcés selon le genre, utilisation des [hommes, femmes, garçons et filles] par des groupes armés illégaux pour s'infiltrer dans la collectivité ou pour obtenir des informations.	
Protection des femmes et prévention de la violence sexuelle : recours accru aux accompagnateurs de sécurité pour assurer la protection des femmes, évacuation des femmes et des enfants (camps de réfugiés ou de déplacés), couvre-feux auto-imposés.	Données qualitatives
Violence sexuelle : augmentation de la violence à l'égard des [hommes, femmes, garçons et filles], augmentation du nombre de blessures, niveau de sécurité personnelle lors du franchissement des frontières ou des déplacements vers les marchés, enlèvement [d'hommes, de femmes, de garçons et de filles] contre retour des [hommes, femmes, garçons et filles] enlevés, diminution des bénédictions pour les raids, [hommes, femmes] transférés vers d'autres groupes, menaces et intimidation à l'égard des [hommes, femmes], propagande haineuse contre des [hommes, femmes].	
Perception de l'insécurité et de l'impunité : niveau de perception de la peur dans la collectivité (sentiment de sécurité) parmi les [hommes, femmes], crainte de représailles par des prisonniers, niveau d'impunité pour les auteurs de violences contre des [hommes, femmes], absence de poursuites pour les crimes associés aux raids (notamment la violence à l'égard des femmes),	

NON CLASSIFIÉ

perception des [hommes, femmes] concernant l'évolution du niveau de la violence.	
--	--

Tableau 2 : exemples d'indicateurs d'alerte rapide tenant compte des questions de genre relatifs à la capacité d'action des acteurs (restrictions des capacités, ou en tant qu'auteur(e)s de violences, qu'instigatrices ou instigateurs de conflits armés, ou que complices de ces faits)

Type d'indicateurs	Indicateurs
Capacités	Restrictions des capacités : restrictions imposées aux déplacements des [hommes, femmes, garçons, filles], restrictions imposées aux déplacements du personnel des ONG (en particulier des femmes), restrictions imposées par les groupes armés illégaux aux [hommes, femmes] et à leurs organisations, incidence sur les mécanismes traditionnels (hiérarchies sociales, affaiblissement du rôle des [hommes, femmes], etc.).
	Renforcement des capacités : niveau d'activité des organisations travaillant sur les questions de genre, voix des femmes dans les médias, mobilité des [hommes, femmes] dans les collectivités, rôle accru des femmes dans la prise de décision (comités, leadership, questions abordées) en tant que médiatrices ou modératrices, influence des [hommes, femmes] dans la prise de décision au niveau local, [hommes, femmes] renvoyés vers d'autres groupes en tant que messagères ou messagers afin d'évaluer les chances de paix, [hommes, femmes] en tant que négociatrices ou négociateurs (croisé(e)s de la paix), organisations de femmes travaillant sur les questions de paix, participation des [hommes, femmes] à la résolution des conflits fonciers locaux.
Auteur(e)s d'actes violents	Intégration ou réintégration des [hommes, femmes] combattant(e)s, possession d'armes en fonction du genre.
Complices potentiel(le)s	Augmentation des rassemblements [d'hommes, de femmes], discours négatifs informels (commérages), tentatives, notamment par des femmes, d'obtenir de l'argent liquide rapidement, par exemple en vendant des bijoux, tendances inhabituelles dans les activités observées sur les marchés, diminution ou augmentation du nombre de jeunes [hommes, femmes] dans les centres commerciaux et les villes, perturbation des tâches traditionnelles réalisées par des femmes (ramasser du bois de chauffage, se rendre au marché) ou des activités commerciales, par exemple une fluctuation de la quantité de pain et de fruits achetés (pouvant indiquer qu'un groupe s'abrite ou se cache dans une zone particulière ou tente de passer inaperçu) ou des changements dans la couleur, le tissu ou la longueur des vêtements.
Normes culturelles	Cérémonies sociales impliquant des femmes, perturbation des systèmes de classement par âge, rupture des négociations de mariage, mariages entre groupes, rapport entre la dot de la fiancée et le cheptel bovin, utilisation de boucs émissaires (les « autres ») dans la socialisation des enfants, méthode de paiement de la dot de la fiancée (les versements échelonnés indiquent un niveau de confiance élevé).

NON CLASSIFIÉ

Changements dans la vie quotidienne	Nouvelles utilisations des infrastructures (lits dans des lieux de culte, marchés dans des écoles), nouvelles heures d'ouverture des espaces publics (écoles fermant plus tôt), changement dans les routines ou déplacements habituels, déplacements à pied, en groupe, sur le bord des routes, tête baissée, en silence ou en parlant, changement des attentes et des pratiques concernant les codes vestimentaires [hommes, femmes, garçons, filles].
Indicateurs quantitatifs	Taux de chômage [hommes, femmes], fréquentation scolaire (nombre de jours, nombre d'enfants [garçons, filles], nombre d'écoles), taux élevé d'abandon scolaire [garçons, filles], dot de la fiancée, ruptures de mariage (divorce).

Tableau 3 : exemples de besoins prioritaires en renseignement et de besoins en renseignement spéciaux, et définition d'indicateurs tenant compte des questions de genre

Besoins prioritaires en renseignement	Déterminer le niveau de menace que représentent les groupes armés commettant des actes terroristes¹⁶.
Besoins en renseignement spéciaux	Déterminer les zones d'influence respectives des groupes terroristes.
Indicateurs	Changements dans les codes vestimentaires de la population et dans les attentes relatives à l'apparence physique et à l'attitude : utilisation de radios. Hommes, femmes, garçons et filles modifiant leurs déplacements habituels (marcher en groupe ou seul(e), sur le bord de la route, la tête baissée, en silence ou en parlant). Changements dans les attentes et les pratiques concernant l'attitude et les codes vestimentaires des hommes, des femmes, des filles et des garçons. Distribution ou présence de matériel de propagande fondé sur des discours de recrutement sexistes. Augmentation du nombre d'attaques. Augmentation ou diminution du nombre d'activités de formation signalées.
Besoins prioritaires en renseignement	Déterminer les facteurs qui représentent le plus grand risque pour le rétablissement et la stabilité.

¹⁶ Les indicateurs ne sont pas des causes mais des outils. Il s'agit de phénomènes observables « qui permettent aux analystes du renseignement pour le maintien de la paix de recenser les tendances nouvelles, de suivre l'évolution d'une situation, de valider des hypothèses et de signaler des changements imprévus. Les indicateurs doivent faire l'objet d'une révision régulière pour s'adapter aux dynamiques changeantes d'une situation, ainsi qu'aux objectifs et intérêts des acteurs » (JMAC Handbook, p.107). Les indicateurs donnés à titre d'exemples dans le présent tableau ne sont ni des sources ni des causes de la violence. Un changement de vêtements ou tout signe de radicalisation n'équivaut pas à une montée de la violence. Cependant, les changements drastiques dans l'attitude, les mouvements et les habitudes sont des phénomènes observables qui, pris ensemble dans une situation donnée, peuvent être utiles pour orienter l'analyse.

NON CLASSIFIÉ

Besoins en renseignement spéciaux	Déterminer les activités menées par les personnes détenant le pouvoir au niveau local.
Indicateurs	Participation des personnes détenant le pouvoir aux activités criminelles et aux mouvements de protestation contre la mission, les autorités publiques, les institutions ou l'ONU. Augmentation des rassemblements de femmes et d'hommes, discours négatifs informels (commérages), femmes tentant de se procurer de l'argent liquide rapidement, par exemple en vendant des bijoux, tendances inhabituelles dans les activités observées sur les marchés, diminution ou augmentation du nombre de jeunes hommes et de jeunes femmes dans les centres commerciaux et les villes, perturbation des tâches traditionnelles réalisées par des femmes (ramasser du bois de chauffage, se rendre au marché) ou des activités commerciales, par exemple une fluctuation de la quantité de pain et de fruits achetés (pouvant indiquer qu'un groupe s'abrite ou se cache dans une zone particulière ou essaie de passer inaperçu) ou des changements dans la couleur, le tissu ou la longueur des vêtements.

Besoins prioritaires en renseignement	Décrire les dynamiques observées parmi les populations locales.
Besoins en renseignement spéciaux	Déterminer qui détient le pouvoir au niveau local.
Indicateurs	Niveau d'activité des organisations travaillant sur les questions de genre, voix des femmes dans les médias, mobilité des femmes dans les collectivités, rôle accru des femmes dans la prise de décision (comités, leadership, questions abordées) en tant que médiatrices ou modératrices, influence des femmes dans la prise de décision au niveau local, femmes renvoyées vers d'autres groupes en tant que messagères pour évaluer les chances de paix, femmes négociatrices (« croisées de la paix »), organisations de femmes travaillant sur les questions de paix, participation des femmes à la résolution des conflits fonciers locaux.

12. Rassemblement et examen : classement des données tenant compte des questions de genre

- 12.1. Les bases de données des missions doivent intégrer par défaut des données ventilées par genre afin de faciliter la sauvegarde de diverses informations liées au genre, et être alimentées par des informations tenant systématiquement compte des questions de genre. Il convient de privilégier l'élaboration de catégories et d'étiquettes permettant d'intégrer les dynamiques de genre dans les bases de données utilisées dans les missions, telles que Unite Aware, le Système complet de planification et d'évaluation de la performance (CPAS) et le système géospatial d'appréciation de la situation (SAGE).
- 12.2. Les gestionnaires de bases de données doivent être formés au recensement et à l'enregistrement des données tenant compte des questions de genre.

NON CLASSIFIÉ

- 12.3. Un personnel formé, compétent et spécialisé doit être affecté à la gestion des bases de données afin de recenser, d'évaluer, de soumettre et d'analyser des données ventilées par sexe (ou par genre, le cas échéant).
- 12.4. Une attention particulière doit être accordée aux étiquettes tenant compte des questions de genre afin que les analystes du renseignement pour le maintien de la paix puissent les récupérer et y accéder.
- 12.5. Une méthode d'acquisition, d'examen et de rassemblement des données de genre uniformisée à l'échelle de la mission doit être mise au point pour que les analystes du renseignement disposent d'un ensemble adéquat d'informations tenant compte des questions de genre sur lesquelles fonder leurs analyses.

13. Analyse : comprendre les questions de genre

- 13.1. Les données quantitatives peuvent indiquer qui est ou a été touché par des faits, mais bien souvent elles ne permettent pas de déterminer qui en était à l'origine, quels en étaient les facteurs déclencheurs, pourquoi certains acteurs ont été ciblés plutôt que d'autres, ni quels étaient leurs rôles respectifs. Les données quantitatives sont essentielles pour prendre conscience de l'ampleur des attaques et des atrocités. Cependant, ce qui compte ne se limite pas à ce qui peut être compté. Des évaluations qualitatives sont donc nécessaires pour expliquer les éléments qui ne sont pas facilement mesurables, comme les capacités des femmes, les auteures de crimes, les complices potentiel(le)s, les normes culturelles, les normes de genre et les changements dans la vie quotidienne (voir tableau 2).
- 13.2. Les analyses fondées sur des méthodes combinant données quantitatives et qualitatives sont essentielles pour comprendre les effets des dynamiques et normes de genre sur la sécurité et la sûreté du personnel des Nations Unies et pour veiller à ce qu'il soit tenu compte des questions de genre dans les activités de protection des civils. Choisir des mesures et indicateurs quantitatifs permet par exemple de recenser combien d'hommes et de femmes étaient présents à une certaine réunion, ou combien ont été victimes d'une agression sexuelle. Une analyse quantitative approfondie peut mettre en lumière les tendances positives et négatives. Cependant, si des estimations peuvent en être tirées, elles ne permettent pas de déterminer si les hommes et les femmes sont touchés différemment par les faits ni de quelle manière. Lorsque ces analyses comportent des descriptions qualitatives, celles-ci servent généralement à accompagner, expliquer et illustrer les « faits avérés » recensés dans les indicateurs quantitatifs. Il importe de le souligner, car seules certaines pratiques et certains résultats à court terme sont rendus visibles (voir tableaux 1 et 2).
- 13.3. Pour réduire au minimum les biais de perception dans les évaluations des risques et des menaces, les analystes doivent chercher à évaluer dans quelle mesure les conflits et les crises touchent différemment les divers segments de la population (notamment ceux qui sont sous-représentés) et, en contrepartie, comment les différents acteurs sont susceptibles d'y réagir. L'analyse des questions de genre peut s'avérer essentielle pour avoir une compréhension plus complète et donc plus utile des facteurs de conflit et de paix liés au genre. L'ONU considère que les femmes et les filles sont de puissantes agentes du changement. Il convient de tenir compte de différents groupes de femmes dans les analyses sur le renseignement dans les opérations de maintien de la paix, en veillant à considérer ces femmes comme des agentes proactives, et non pas uniquement comme des victimes ou des cibles potentielles de la violence, notamment la violence sexuelle liée aux conflits. Les analystes doivent également éviter de présumer ou de s'attendre à ce que les femmes soient « pacifiques, naturellement enclines et capables d'accomplir certaines tâches interpersonnelles,

NON CLASSIFIÉ

notamment qu'elles apportent un soutien émotionnel à autrui ou défendent systématiquement la cause des femmes, peu importe le contexte ». Les analystes doivent veiller à repérer et remettre en question les normes de genre telles que « les femmes sont naturellement pacifiques et les hommes ne le sont pas ». Ces suppositions « ignorent les cas de violence perpétrés par des femmes, au nom de leurs propres intérêts, et pas seulement de ceux d'hommes manipulateurs »¹⁷.

- 13.4. Il convient également de tenir compte des conditions structurelles qui façonnent la capacité d'action des femmes, notamment par la socialisation genrée des femmes, des hommes, des garçons, des filles et des personnes d'identités de genre diverses. Le renseignement dans les opérations de maintien de la paix doit permettre d'expliquer les dynamiques et les normes de genre grâce à des analyses de conflits tenant compte des questions de genre et à une visibilité accrue des rôles considérés « non traditionnels » des populations en situation de conflit. Les analystes doivent éviter de considérer les femmes comme un groupe autonome adoptant des comportements particuliers et fixer des conditions à leur inclusion et à leur participation (ces conditions et attentes ne sont pas imposées aux hommes). Les femmes ne doivent pas être considérées uniquement comme des « bénéficiaires de la sécurité ». Les analystes doivent également se pencher sur l'évolution des tendances des rôles liés au genre, ainsi que sur les raisons et les conséquences possibles de cette évolution sur les conflits.
- 13.5. Des consultations fréquentes et systématiques entre les analystes et les personnes qui récoltent les informations doivent être privilégiées afin de réexaminer les éléments d'information essentiels et veiller à ce que les données acquises correspondent aux besoins des analystes et expliquent les dynamiques de genre influençant la protection des civils et la sûreté et la sécurité du personnel des Nations Unies.
- 13.6. Les évaluations du renseignement dans les opérations de maintien de la paix doivent tenir compte des formes de sécurité non militarisées (comme la sécurité alimentaire, environnementale ou sanitaire) et examiner comment les différentes parties prenantes comprennent les insécurités et s'y attaquent, et ce dont elles ont besoin pour se sentir plus en sécurité.
- 13.7. Le personnel chargé des activités de renseignement doit avoir accès aux formations de l'ONU sur le genre, les femmes et la paix et la sécurité, les analyses des conflits, le leadership tenant compte des questions de genre, et d'autres formations, selon que de besoin.

14. Diffusion : sensibilisation aux questions de genre et aux considérations relatives aux femmes et à la paix et à la sécurité

¹⁷ Bouka et al, 2021.

- 14.1. La diffusion des produits du renseignement pour le maintien de la paix vise à aider les haut(e)s responsables à améliorer leur appréciation de la situation et à prendre des décisions judicieuses concernant la sûreté et la sécurité du personnel des Nations Unies et la protection des civils¹⁸. Elle doit se faire en fonction du besoin de savoir et du besoin de faire savoir, et toutes les décisions s'y rapportant incombent en dernier ressort au ou à la chef de la mission¹⁹. Cette personne est encouragée à assurer la diffusion, le cas échéant, auprès de conseillères et conseillers chargés de fournir des orientations sur les questions de genre au personnel de la mission. Les dynamiques de genre doivent être mises en évidence dans les comptes rendus soumis aux haut(e)s responsables, qui doivent avoir conscience du rôle des questions de genre dans la dynamique des conflits et de la manière dont elles influencent les menaces et les risques pesant sur la protection des civils et la sûreté et la sécurité du personnel des Nations Unies.
- 14.2. Les produits du renseignement doivent sensibiliser les responsables des missions aux questions de genre et aux considérations relatives aux femmes et à la paix et à la sécurité, en mettant en lumière la manière dont les perspectives s'y rapportant influencent non seulement leurs analyses, mais aussi tous les aspects du cycle du renseignement, ainsi que le caractère central d'une telle perspective dans la prise de décision tenant compte des questions de genre. Les dynamiques de genre doivent donc être clairement soulignées et prises en compte.

D. DÉFINITIONS

Analyse de conflit tenant compte des questions de genre : tient compte des questions de genre dans les analyses de conflits. Ces analyses permettent d'étudier les acteurs (hommes, femmes, garçons et filles), les causes et les dynamiques d'un conflit sous l'angle des questions de genre, ainsi que la manière dont le genre influe sur le conflit, et vice versa. Elles visent à évaluer systématiquement l'incidence des structures et dynamiques de genre sur les conflits.

Analyse des questions de genre : évalue l'incidence possible des politiques ou des actions sur différents groupes de personnes (femmes, hommes et personnes non binaires).

Données ventilées par genre : fondées sur des données ventilées par sexe tenant compte des concepts, des définitions et des méthodes relatifs à la production des données afin de représenter les rôles, les relations et les dynamiques de pouvoir liés au genre²⁰.

Données ventilées par sexe : données relatives à des personnes, différenciées en fonction de leur sexe biologique.

Égalité de genre : signifie que les femmes et les hommes, et les filles et les garçons jouissent des mêmes droits, bénéficient des mêmes possibilités et peuvent exercer les mêmes responsabilités. Il ne s'agit pas de nier les différences entre les femmes et les hommes, mais d'affirmer que les droits d'une personne, les responsabilités qu'elle exerce et les possibilités qui

¹⁸ Politique sur le renseignement dans les opérations de maintien de la paix (2019.08).

¹⁹ Voir paragraphe 10.7 de la Politique sur le renseignement dans les opérations de maintien de la paix (2019.08).

²⁰ ONU-Femmes, « What is gender data and how to use it for SDG monitoring ». Consultable en anglais à l'adresse suivante : <https://data.unwomen.org/resources/gender-statistics-training-curriculum>.

NON CLASSIFIÉ

lui sont offertes ne dépendent pas du sexe qui lui a été assigné à la naissance. L'égalité de genre suppose de prendre en considération les intérêts, les besoins et les priorités des femmes aussi bien que des hommes, compte tenu de la diversité qui existe à l'intérieur de ces deux groupes. C'est une question qui concerne non seulement les femmes, mais également les hommes. L'égalité entre les femmes et les hommes est considérée à la fois comme une question relevant des droits humains et comme une condition préalable et un indicateur d'un développement durable axé sur les personnes.

Équité de genre : traitement équitable des personnes de tous les genres, en fonction de leurs besoins respectifs. Il peut s'agir d'un traitement différent mais considéré équivalent au niveau des droits, des avantages, des obligations et des possibilités.

Facteur : élément qui dirige le cours des événements ou contribue à renforcer ou à diriger une dynamique.

Genre : désigne la manière dont une personne se sent intérieurement (« identité de genre » sur l'échelle des genres) ou au genre qu'une personne affiche publiquement (« expression du genre ») dans sa vie quotidienne. Il s'agit de l'identité et du statut d'une personne dans la société en tant qu'homme, femme ou personne non binaire. Tandis que le sexe est uniquement envisagé sous l'angle des caractéristiques biologiques (c'est-à-dire, le sexe assigné à la naissance), les concepts de genre sont influencés par plusieurs facteurs, dont les caractéristiques biologiques, les normes sociales, culturelles et comportementales, et l'expérience de la personne. Le genre d'une personne peut être différent du sexe qui lui a été assigné à la naissance (masculin ou féminin) et peut être différent des informations qui figurent sur ses documents juridiques. Le genre d'une personne peut changer au fil du temps. Le terme « genre » peut désigner les différences sociales et les dynamiques relationnelles entre les hommes et les femmes qui sont acquises par la socialisation et déterminent la position et le statut d'une personne dans un contexte donné. Le genre définit les relations de pouvoir dans la société ainsi que ce que l'on attend, ce qui est permis et ce qui est valorisé socialement chez une femme ou chez un homme dans un contexte donné.

Indicateur : phénomène observable qui aide les analystes à repérer les tendances nouvelles, à suivre l'évolution d'une situation, à valider des hypothèses et à signaler des changements imprévus. Les indicateurs doivent faire l'objet d'une révision régulière afin d'être adaptés à l'évolution de la dynamique d'un contexte et des objectifs et intérêts des acteurs.

Intersectionnalité : désigne l'intersection des multiples identités sociales, physiologiques et psychologiques d'une personne qui façonnent sa perception de l'environnement, ses actions et son expérience de la vie.

Opération de paix tenant compte des questions de genre : différentes composantes des opérations de paix intègrent les aspects liés au genre dans leur travail avec pour objectif principal de lutter contre les inégalités de genre et de soutenir et faciliter les changements susceptibles de faire progresser l'égalité des genres, les droits des femmes et la mise en place de systèmes inclusifs. Ces composantes œuvrent également pour offrir aux femmes, aux hommes et aux personnes d'identités de genre diverses les mêmes possibilités professionnelles de participer aux activités de maintien de la paix prescrites, d'y accéder ou de les diriger.

Parité des genres : contribution égale des hommes et des femmes à toutes les dimensions de la vie, tant dans la sphère publique que privée.

Prise en compte des questions de genre : processus d'évaluation de l'incidence, dans tous les secteurs de la population et pour tous les genres, de toute action, opération ou activité prévue, dans tous les domaines et à tous les niveaux. Cette stratégie permet d'intégrer les préoccupations et expériences de tous les genres dans l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des activités et des programmes. La prise en compte des questions de genre est une approche qui met en évidence les différences de statut et de pouvoir liées au genre. Elle permet d'examiner comment ces différences façonnent les besoins immédiats et les intérêts à long terme de tous les genres. Les questions de genre doivent être prises en compte dans tous les plans, politiques, activités, analyses et rapports des opérations de maintien de la paix. À défaut de quoi, il peut être difficile de déterminer si une mission s'acquitte de ses obligations à l'égard des femmes, des hommes, des enfants et des minorités de genre des populations locales.

Représentation équilibrée des genres : fait référence à la représentation égale des femmes et des hommes.

Sexe : désigne le sexe assigné à une personne à sa naissance, en fonction de son système reproducteur et d'autres caractéristiques physiques.

Statistiques genrées : tient compte des questions de genre dans la collecte, l'analyse et la présentation des données statistiques. Les statistiques genrées couvrent les données désagrégées par sexe, ainsi que les données tenant compte des questions de genre (même lorsque cela n'est pas explicite)²¹.

Transversalisation des questions de genre : processus d'évaluation de l'incidence, pour les femmes, les hommes et les personnes d'identités de genre diverses, de toute action prévue dans tous les domaines et à tous les niveaux. Cette stratégie permet d'intégrer les préoccupations et expériences de ces personnes dans l'élaboration, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des politiques, procédures et actions mis en œuvre dans tous les domaines (politique, économique et social), pour faire en sorte que ces personnes bénéficient d'avantages égaux et que l'inégalité ne puisse se perpétuer.

Violence sexuelle : se définit comme suit : « [l']auteur a commis un acte de nature sexuelle sur une ou plusieurs personnes ou a contraint ladite ou lesdites personnes à accomplir un tel acte par la force ou en usant à l'encontre de ladite ou desdites ou de tierces personnes de la menace de la force ou de la coercition, telle que celle causée par la menace de violences, contrainte, détention, pressions psychologiques, abus de pouvoir, ou bien à la faveur d'un environnement coercitif, ou encore en profitant de l'incapacité desdites personnes de donner leur libre consentement. ».

Violence sexuelle et fondée sur le genre : tout type de violence dirigée contre des personnes ou des groupes de personnes en raison de leur sexe ou de leur genre. Cette violence désigne tous les actes qui causent un préjudice ou une souffrance d'ordre physique, psychologique ou sexuel, la menace de tels actes, la contrainte ou la privation de liberté dans les sphères publique comme privée. Les femmes, les hommes, les filles et les garçons peuvent tous être victimes de la violence sexuelle et fondée sur le genre, qui est omniprésente, de grande envergure et pas nécessairement liée à un conflit particulier. Elle couvre, par exemple, la violence domestique et les pratiques néfastes telles que les mutilations génitales féminines et les mariages forcés.

²¹ ONU-Femmes, « What is gender data and how to use it for SDG monitoring ». Consultable en anglais à l'adresse suivante : <https://data.unwomen.org/resources/gender-statistics-training-curriculum>.

Violence sexuelle liée aux conflits : désigne des actes tels que le viol, l'esclavage sexuel, la prostitution forcée, la grossesse forcée, l'avortement forcé, la stérilisation forcée, le mariage forcé, ainsi que toute autre forme de violence sexuelle de gravité comparable, perpétrés contre des femmes, des hommes, des filles ou des garçons, et ayant un lien direct ou indirect avec un conflit. Ce lien peut tenir au profil de l'auteur, qui est souvent rattaché à un groupe armé, étatique ou non, notamment à des entités terroristes ; au profil de la victime, qui souvent appartient ou est soupçonnée d'appartenir à une minorité politique, ethnique ou religieuse, ou est prise pour cible en raison de son orientation sexuelle ou de son identité de genre, réelle ou supposée ; au climat d'impunité qui accompagne souvent l'effondrement d'un État, les répercussions transfrontières comme les déplacements de populations, la traite des personnes ou les violations d'accords de cessez-le-feu. Cette expression couvre également la traite des personnes à des fins de violence sexuelle ou d'exploitation sexuelle lorsque ces faits surviennent en temps de conflit.

E. RÉFÉRENCES

- A. Résolution 1261 (1999) du Conseil de sécurité
- B. Résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité
- C. Résolution 1820 (2008) du Conseil de sécurité
- D. Résolution 1880 (2009) du Conseil de sécurité
- E. Résolution 1888 (2009) du Conseil de sécurité
- F. Résolution 1889 (2009) du Conseil de sécurité
- G. Résolution 1960 (2010) du Conseil de sécurité
- H. Résolution 2106 (2013) du Conseil de sécurité
- I. Résolution 2122 (2013) du Conseil de sécurité
- J. Résolution 2331 (2016) du Conseil de sécurité
- K. Résolution 2242 (2015) du Conseil de sécurité
- L. Résolution 2493 (2019) du Conseil de sécurité
- M. Résolution 2467 (2019) du Conseil de sécurité
- N. Résolution 2538 (2020) du Conseil de sécurité
- O. Principes directeurs du DPKO et du DFS pour intégrer une perspective de genre au travail des forces armées des Nations Unies dans les opérations de maintien de la paix (2010)
- P. Politique du DPO sur le renseignement dans les opérations de maintien de la paix (2019)
- Q. Politique sur la prise en compte des questions de genre dans les opérations de maintien de la paix des Nations Unies (2018)
- R. Dossier d'information du DPO sur l'égalité des genres et les femmes, la paix et la sécurité (2020)
- S. Manuel de protection des civils dans les opérations de maintien de la paix des Nations Unies (2020)
- T. Prévenir et combattre la violence sexuelle liée aux conflits dans le cadre des missions des Nations Unies (2019)
- U. Manuel pour les missions des Nations Unies sur la prévention et la lutte contre la violence sexuelle liée aux conflits (2020)
- V. Manuel du renseignement militaire dans les opérations de maintien de la paix des Nations Unies (2019)

Références extérieures

- W. Bouka Yolande, Stéphanie von Hlatky, Stéphanie Martel, Sarah-Myriam Martin-Brûlé, Maria Martin de Almagro Iniesta et Marie-Joëlle Zahar, « Is Canada's Foreign Policy Really

NON CLASSIFIÉ

Feminist? Analysis and Recommendations », Policy Report 13, Network for Strategic Analysis (23 septembre 2021)

- X. Analyse comparative entre les sexes plus, Canada (2018), disponible à l'adresse <https://femmes-egalite-genres.canada.ca/fr/analyse-comparative-entre-sexes-plus.html>
 - Y. Intégration d'une démarche soucieuse d'équité entre les sexes, Rapport du Conseil économique et social pour 1997 (A/52/3, 18 septembre 1997)
 - Z. Human Security JSP 1325, « Human Security in Military Operations: Guidance », Ministère de la défense, Royaume-Uni (2019)
 - AA. Rapport annuel de l'International Foundation for Electoral Systems (2021)
-

F. SUIVI DE L'APPLICATION

19. Les présentes lignes directrices visent à fournir des orientations au personnel chargé des activités de renseignement dans les opérations de maintien de la paix. Leur application est vivement recommandée.

G. SERVICE À CONTACTER

20. Le service à contacter concernant les présentes lignes directrices est l'Équipe de coordination du renseignement dans les opérations de maintien de la paix (PICT) du Bureau du Secrétaire général adjoint aux opérations de paix du DPO.

H. HISTORIQUE

21. Le présent document constitue la première version des lignes directrices.

NON CLASSIFIÉ

SIGNATURE :

Jean-Pierre Lacroix
Secrétaire général adjoint
aux opérations de paix

DATE D'APPROBATION :

ANNEXE A : prise en compte des questions de genre dans les besoins prioritaires en renseignement et les besoins en renseignement spéciaux
Exemples de questions tenant compte des questions de genre à poser avant et pendant la phase d'acquisition

Questions :

Quels sont les besoins, les intérêts et les priorités envisagés ? Les besoins ou intérêts de qui s'agit-il [hommes, femmes, garçons, filles] ?
Que font les personnes [hommes, femmes, garçons, filles] ? Qui [hommes, femmes, garçons, filles] fait quoi ?
Avec quelles ressources ? À qui [hommes, femmes, garçons, filles] appartiennent ces ressources ?
Combien y a-t-il de femmes et de filles ? Qui sont-elles [femmes, filles] ?
Combien y a-t-il d'hommes et de garçons ? Qui sont-ils [hommes, garçons] ?
Qui est inclus [hommes, femmes, garçons, filles] ? Qui participe [hommes, femmes, garçons, filles] ?
Qui est exclu [hommes, femmes, garçons, filles] ? Qui ressort du lot [hommes, femmes, garçons, filles] ?
Qui parle [hommes, femmes, garçons, filles] ? Qui est écouté [hommes, femmes, garçons, filles] ?
Quelles interventions sont prévues ? Quels sont les effets des interventions sur [les hommes, les femmes, les garçons, les filles] ?
Quels changements observe-t-on ? Quels sont les effets des changements sur [les hommes, les femmes, les garçons, les filles] ?

Transformation des besoins prioritaires en renseignement (BPR) en besoins en renseignement spéciaux (BRS) :

BPR 2 : quelles sont les menaces qui pèsent sur la sécurité des personnes présentes dans la zone d'opérations des Nations Unies ?

Objet :

BRS 2.1 : quelle est la composition du groupe X [hommes, femmes, garçons, filles] ?
BRS 2.2 : quel est l'objectif du groupe X ?
BRS 2.3 : quelle est l'idéologie du groupe X ?
BRS 2.4 : quels éléments influencent-ils dans le groupe X ?
BRS 2.5 : qui, dans le groupe X [hommes, femmes, garçons, filles] dit quoi à qui [hommes, femmes, garçons, filles] dans les déclarations publiques et les messages ?
BRS 2.6 : quelles sont les attitudes du groupe X [hommes, femmes, garçons, filles] à l'égard des différents segments de la population civile [hommes, femmes, garçons, filles] ?
BRS 2.7 : quelle est l'attitude du groupe X [hommes, femmes, garçons, filles] à l'égard des forces de sécurité de l'État hôte ?
BRS 2.8 : quelle est l'attitude des membres du groupe X [hommes, femmes, garçons, filles] à l'égard du processus de paix ?
BRS 2.9 : quelle est l'attitude des membres du groupe X [hommes, femmes, garçons, filles] à l'égard de l'ONU ?

Capacités :

BRS 2.10 : de quelles armes et de quels autres biens le groupe X dispose-t-il ? Qui les utilise [hommes, femmes, garçons, filles] ?

NON CLASSIFIÉ

- BRS 2.11 : qui [hommes, femmes, garçons, filles] possède d'autres capacités dans le groupe X et quelles sont-elles ?
- BRS 2.12 : où le groupe X se procure-t-il des armes ?
- BRS 2.13 : de quel effectif le groupe X dispose-t-il [hommes, femmes, garçons, filles] ?
- BRS 2.14 : quelles sont les sources de revenus du groupe X ? Qui a accès aux sources de revenus et qui les contrôle [hommes, femmes] ?
- BRS 2.15 : quelle est la structure de commandement formelle et informelle du groupe X ?
- BRS 2.16 : avec qui [hommes, femmes, garçons, filles] le groupe X communique-t-il ? Quand et comment ?
- BRS 2.17 : quel membre du groupe X [hommes, femmes, garçons, filles] opère où, quand et comment ?
- BRS 2.18 : quels liens le groupe X [hommes, femmes, garçons, filles] entretient-il avec d'autres groupes ou acteurs (étatiques et non étatiques) ?
- BRS 2.19 : où s'approvisionne le groupe X ?
- BRS 2.20 : le groupe X bénéficie-t-il d'un soutien [d'hommes, de femmes, de garçons, de filles] de la part de la population locale ?
- BRS 2.21 : quelles tactiques, techniques et procédures le groupe X emploie-t-il ?

Exemple de besoins en renseignement spéciaux décomposés en éléments d'information essentiels

Besoins en renseignement spéciaux :

Le groupe X proteste-t-il physiquement contre l'ONU ou en sa faveur ? Qui, dans le groupe X, proteste contre l'ONU ou en sa faveur [hommes, femmes, garçons, filles] ?

Le groupe X publie-t-il des messages sur les médias sociaux contre l'ONU ou en sa faveur ?

Le groupe X participe-t-il aux activités de sensibilisation parrainées par l'ONU ? Qui, dans le groupe X, participe aux activités de sensibilisation parrainées par l'ONU [hommes, femmes, garçons, filles] ?

Éléments d'information essentiels :

Qui, dans le groupe X, met en place des barrages routiers contre les patrouilles de l'ONU sur la route CHARLIE ?

Qui, dans le groupe X, publie des messages sur Facebook contre l'ONU [hommes, femmes, garçons, filles] ?

Qui, dans le groupe X, participe régulièrement aux activités de sensibilisation organisées par l'ONU dans le village A [hommes, femmes, garçons, filles] ?

NON CLASSIFIÉ

ANNEXE B : exemples de listes d'indicateurs d'alerte rapide existants tenant compte des questions de genre

Liste 1 : Sécurité humaine dans les opérations militaires – Directives (JSP 1325 Human Security in Military Operations – Guidance) (2019)

INDICATEURS D'ALERTE RAPIDE RELATIFS AUX VIOLATIONS DES DROITS HUMAINS	
	Facteurs
Politique	Les femmes ont-elles la possibilité de se présenter à des élections locales ou nationales ? Si non, l'interdiction est-elle fondée sur la loi ou les coutumes, ou bien imposée par des acteurs plus puissants ?
	Les candidates sont-elles la cible d'actes d'intimidation ou de violence sexuelle ou physique durant les processus électoraux ?
	Comment les femmes sont-elles représentées dans les rôles de médiation, de négociation et de conseils techniques dans les négociations de paix officielles ? Les femmes sont-elles exclues des négociations et des pourparlers de paix ?
	Les femmes participent-elles davantage aux processus politiques locaux alors qu'elles étaient auparavant privées de leurs droits ?
Économie et emplois	De quelle manière les femmes et les hommes participent-ils à l'économie formelle et informelle ?
	Y a-t-il des disparités entre les hommes et les femmes en ce qui concerne le développement économique ?
	Un grand nombre de jeunes hommes sont-ils exclus de l'emploi ? Un grand nombre de jeunes femmes sont-elles exclues de l'emploi ?
	Existe-t-il un écart de rémunération entre les hommes et les femmes ? Les femmes sont-elles surtout employées dans certains secteurs de l'économie ou dans certains emplois ?
	Les femmes évitent-elles les marchés par peur ?
	Le personnel employé localement est-il composé d'hommes et de femmes, ou bien les emplois bien rémunérés ne sont-ils accessibles qu'aux hommes ou aux hommes appartenant à certains groupes ?
	Les femmes employées localement sont-elles traitées avec dignité et respect ? Les enquêtes menées auprès du personnel montrent-elles que les femmes se sentent en sécurité sur leur lieu de travail et lorsqu'elles s'y rendent ?
	Des fonds ou des budgets sont-ils uniquement disponibles pour des projets qui bénéficieront à certains groupes ou à des hommes, excluant ainsi les femmes et les enfants ? Tous les projets sont-ils fondés sur une analyse du conflit tenant compte des questions de genre ? Les femmes et les jeunes filles en bénéficient-elles ?
	Les femmes et les enfants souffrent-ils d'insécurité alimentaire ou d'un manque d'approvisionnement ?
	Les femmes ont-elles accès aux ressources naturelles et économiques (terres, finances du ménage et autres) et en ont-elles le contrôle ?
	Les femmes jouissent-elles d'une indépendance économique ?
	Les femmes, les hommes, les garçons et les filles sont-ils contraints de réaliser certains types de travaux ?

NON CLASSIFIÉ

Société et assistance humanitaire	Quel est le rôle des femmes dans la famille ? Sont-elles marginalisées, ont-elles une voix ou sont-elles cachées de la société ?
	Existe-t-il des attentes ou traditions culturelles qui assujettissent les femmes ou encouragent le viol d'enfants ?
	La prostitution est-elle très répandue ? Dans l'affirmative, s'agit-il de prostitution forcée ? Si elles n'y sont pas forcées, les personnes se prostituent-elles en raison de leurs circonstances ou de l'absence de possibilités économiques ?
	Existe-t-il des pratiques traditionnelles néfastes telles que les mutilations génitales féminines, les mariages précoces ou forcés et les crimes d'honneur ?
	L'homosexualité est-elle interdite par la loi ou la culture ?
	Les taux de violence domestique sont-ils élevés ? Ces taux sont-ils en augmentation ?
	Les taux de violence sexuelle sont-ils élevés ?
	Observe-t-on des mouvements de déplacés ou de réfugiés différenciés selon le genre ? Y a-t-il un taux élevé de femmes, d'enfants ou de personnes âgées qui fuient ?
	Dans les camps de déplacés, les adultes et les enfants sont-ils logés à proximité les uns des autres ? Les zones où les femmes et les enfants sont placés sont-elles sécurisées ou facilement accessibles aux personnes extérieures ?
	Les taux de violence sont-ils élevés dans les camps de déplacés ?
	Y a-t-il un grand nombre de soldats ou de milices à proximité des centres de population civile ?
	Les femmes sont-elles obligées de s'habiller de manière plus conservatrice, par exemple en portant le voile ou en se couvrant ?
	Les femmes ne sont-elles plus autorisées à pratiquer le culte avec les hommes ?
	Les femmes et les jeunes filles doivent-elles à présent être accompagnées d'un homme lorsqu'elles quittent leur domicile ? Les femmes ne sont-elles plus autorisées à travailler ?
	Des cas de traite des êtres humains ont-ils été signalés ?
Infrastructures	Les points de contrôle sont-ils situés à des endroits où les femmes et les jeunes filles peuvent être exposées à des risques ? L'emplacement des points de contrôle a-t-il été abordé avec elles afin de s'assurer qu'il est sûr ?
	Des segments de la population voient-ils leur liberté de mouvement limitée, notamment en raison du manque d'accès à la conduite automobile ou de l'impossibilité de se déplacer seul(e) ?
	Existe-t-il des voies de transit sûres permettant aux enfants et aux femmes d'accéder à l'éducation, à la nourriture et à l'emploi ?
	Le manque d'accès à la nourriture nuit-il à la population ?
	Les femmes et les hommes ont-ils passé plus d'heures par jour à aller chercher de l'eau, de la nourriture ou du combustible ?
	Existe-t-il des résidences protégées pour les victimes d'atteintes sexuelles ou de violences domestiques ? Les militaires savent-ils où se trouvent ces résidences et quels sont les dispositifs d'orientation à appliquer ? (NOTE : toute orientation doit garantir la sécurité des survivant(e)s et le centre, et le dispositif doit donc être préalablement examiné avec le prestataire de services).

NON CLASSIFIÉ

Information et médias	Les journaux et les médias véhiculent-ils une propagande sexiste afin de créer des stéréotypes négatifs sur les femmes appartenant à un certain groupe ?
	Certaines personnes sont-elles exclues de l'information publique en raison de leur analphabétisme ou de leur incapacité à accéder aux médias, aux technologies de l'information, etc. ?
Militaire et sécurité	Les parties et les groupes armés recourent-ils à la conscription, à l'enlèvement ou à d'autres formes de recrutement forcé ?
	Quels sont les effectifs et les positions respectives des hommes et des femmes dans l'appareil de sécurité ?
	Existe-t-il des rapports crédibles faisant état de massacres perpétrés en fonction du sexe ?
	Les membres des groupes armés ou des forces armées sont-ils impliqués dans l'exploitation sexuelle ou la violence fondée sur le genre ? Combien de cas d'exploitation ou de violence sexuelle sont signalés comme ayant été perpétrés par du personnel en uniforme, et quel pourcentage fait l'objet d'une enquête ?
	La violence sexuelle liée aux conflits est-elle utilisée comme une stratégie de guerre ou une tactique par les groupes armés ou bien résulte-t-elle de l'effondrement de l'ordre public ? Cette question est-elle étayée dans des documents ?
	La formation militaire inculque-t-elle la violence et l'agressivité et assimile-t-elle ces comportements à la masculinité ? Les recrues militaires sont-elles maltraitées et affublées de surnoms désobligeants à caractère sexuel ou raciste ?
	Les hommes et les femmes de la même structure de commandement sont-ils fréquemment amenés à être en contact ?
	Les forces armées sont-elles autorisées à se rendre dans des maisons closes ou à fréquenter des prostituées, ou cela a-t-il été interdit ?
	Des cas de torture, de mauvais traitements et de violences sexuelles ont-ils été signalés dans les centres de détention ?
	La fouille corporelle se pratique-t-elle en détention ?
	Les femmes et les enfants sont-ils séparés en détention ?
Santé	Les services médicaux signalent-ils une augmentation des cas de maladies sexuellement transmissibles (MST), de grossesses ou de violences liées aux conflits ?
	Les femmes ont-elles le contrôle de leurs propres droits en matière de mariage et de procréation ?
	Les femmes tombent-elles enceintes plus jeunes ?
	Observe-t-on des pratiques traditionnelles néfastes telles que la stérilisation forcée ou les grossesses forcées ?
	Observe-t-on des changements dans le taux de morbidité de certains groupes ? Existe-t-il un lien avec la pénurie de nourriture ou d'eau ?
	Observe-t-on des changements dans les taux de mortalité ? Quels sont les facteurs à l'origine des décès ? Alimentation, violence, morbidité maternelle, etc.
	Observe-t-on une augmentation des taux de mortalité infantile ?
	Observe-t-on une diminution de l'espérance de vie des hommes, des femmes ou des enfants ?

NON CLASSIFIÉ

Éducation	Les enfants sont-ils exclus de l'éducation en raison de leur sexe ?
	Des enfants qui devraient normalement se rendre à l'école sont-ils empêchés d'y aller ? Dans l'affirmative, cela est-ce dû à l'insécurité des routes ou à l'utilisation de ces enfants pour effectuer des tâches normalement confiées à des adultes ?
	Existe-t-il un écart important en matière d'alphabétisation entre les hommes et les femmes ou entre les garçons et les filles ?
Juridique	Les femmes et les enfants sont-ils effectivement protégés par l'État de droit ? Ont-ils accès à une procédure de dénonciation des crimes et à des procès équitables ? Les femmes ont-elles confiance dans le système judiciaire et les tribunaux ?
	Les femmes jouissent-elles des mêmes droits de propriété (notamment fonciers) que les hommes ?
	Les femmes bénéficient-elles des mêmes avantages que les hommes dans le cadre du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration (DDR) ? Les plans de DDR prévoient-ils des services différents pour les femmes et pour les hommes ? Existe-t-il, dans le cadre de ce processus, des espaces sécurisés distincts pour que les femmes et les hommes puissent divulguer les violences subies ?
	Les femmes sont-elles protégées par la loi contre la violence domestique et les atteintes sexuelles ou sont-elles exclues de la justice pour de tels crimes ?
	Les personnes accusées d'avoir commis des violations restent-elles impunies ?
	Le viol d'un homme est-il considéré comme un crime ?
	L'homosexualité est-elle considérée comme un crime ? Existe-t-il un niveau élevé de violence homophobe ?
	Les mécanismes de la justice traditionnelle portent-ils atteinte aux droits légaux des femmes et des enfants ?
	Les hommes sont-ils condamnés à des peines plus lourdes que les femmes ?
	Observe-t-on des taux élevés de violence sexuelle, mais des taux faibles de signalement ?

NON CLASSIFIÉ

Liste 2 : l'International Foundation for Electoral Systems (IFES) a dressé un inventaire des indicateurs tenant compte des questions de genre, répartis en cinq catégories (sécurité, politique et gouvernance, paix, justice et réconciliation, économie et santé).

Sécurité et justice	<ul style="list-style-type: none">- Pourcentage de femmes présentes dans les espaces communs désignés.- Nombre de rassemblements d'hommes et présence d'hommes non locaux.- Nombre d'arrestations violentes par la police ou les forces de sécurité.- Nombre de cas signalés de violence de genre, notamment de violence sexuelle.- Nombre de menaces, de cas d'intimidation et d'agressions dirigés contre des femmes exerçant des fonctions publiques.
Normes sociales et égalité des genres	<ul style="list-style-type: none">- Nombre de références ou de messages de propagande misogyne, homophobe ou sexiste dans les médias, sur les médias sociaux, durant les rassemblements politiques ou les événements publics.- Changements dans les attentes et les pratiques concernant les codes vestimentaires des femmes et des jeunes filles.
Politique et gouvernance	<ul style="list-style-type: none">- Nombre de violences électorales.- Restrictions imposées aux ONG, en particulier aux organisations de femmes.
Économie	<ul style="list-style-type: none">- Femmes tentant de se procurer de l'argent liquide rapidement, par exemple en vendant des bijoux.- Taux de chômage.- Nombre de ménages dirigés par des femmes.
Questions diverses	<ul style="list-style-type: none">- Augmentation de la demande de moyens de contraception.- Augmentation de la traite des femmes et des jeunes filles.

Source : IFES (2021).

NON CLASSIFIÉ

L'IFES a dressé un inventaire des indicateurs tenant compte des questions de genre, répartis en cinq catégories (sécurité, politique et gouvernance, paix, justice et réconciliation, économie et santé).

Liste d'indicateurs existants tenant compte des questions de genre (mai 2021)

Exemples d'indicateurs tenant compte des questions de genre
Augmentation du nombre de rassemblements exclusivement composés d'hommes.
Rapport entre la dot de la fiancée et le cheptel bovin.
Perturbation des systèmes de classement par âge.
Diminution des bénédictions pour les raids.
Rupture des négociations de mariage.
Création de boucs émissaires (les « autres ») dans la socialisation des enfants (en particulier les femmes).
Augmentation de la violence dans les jeux d'enfants (notamment à l'égard des filles).
Mariages intergroupes.
Femmes confiées à d'autres groupes.
Enfants s'associant ou jouant avec les collectivités voisines.
Perturbation des tâches traditionnelles réalisées par des femmes (ramasser du bois de chauffage, se rendre au marché).
Mobilité dans les collectivités (notamment des femmes).
Cérémonies sociales (impliquant des femmes).
Rôle accru des femmes dans la prise de décision (comités, leadership, questions abordées) en tant que médiatrices et modératrices.
Migrations inhabituelles de groupes exclusivement composés d'hommes (groupes de guerriers).
Présence accrue de jeunes hommes étrangers (nouvelle migration, tous les hommes, tous les jeunes).
Taux élevé d'abandon scolaire (surtout chez les garçons).
Fréquentation scolaire (nombre de jours, nombre d'élèves [garçons, filles], nombre d'écoles).
Influence négative sur les mécanismes traditionnels (hiérarchies sociales, affaiblissement du rôle des femmes, etc.).
Niveau d'activité des organisations travaillant sur les questions de genre.
Les femmes peuvent s'exprimer dans les médias.
Restrictions des déplacements (en particulier ceux des femmes).
Indicateur composite - droits sociaux des femmes.
Éducation.
Utilisation du téléphone portable.
Biais concernant les fils.
Attitudes à l'égard des familles.
Enfants nés ou élevés par des couples mariés.
Polygamie.
Multivar6 - échelle du syndrome de patrilinéarité ou de fraternité.
Hill-Karim1 - inclusion des femmes.
Niveau d'instruction moyen des femmes.
Changements brusques dans les rôles de genre ou dans l'égalité des genres.
Changements brusques dans les tendances relatives aux migrations et aux déplacements forcés en fonction du genre.
Changements brusques dans les fluctuations des prix de la dot.
Prévalence de normes qui tolèrent la violence fondée sur le genre lorsqu'il existe une culture d'impunité à l'égard des auteurs de ces actes.

NON CLASSIFIÉ

Persécution notable des hommes qui refusent de prendre les armes et qui « ne [répondent] pas à l'idéal masculin du guerrier ».

Les coutumes sociales ou religieuses qui obligent les femmes à s'isoler de la société pendant les menstruations et le post-partum.

Engagement sociétal sur les questions de genre.

Égalité (générale).

Égalité sociale.

Sécurité locale.

Prévalence de la violence physique ou sexuelle infligée par le partenaire intime au cours des 12 derniers mois, mesurée par la proportion de femmes en couple ou l'ayant été (âgées de 15 à 49 ans) qui ont subi des violences physiques ou sexuelles de la part d'un mari ou d'un partenaire intime, actuel ou ancien, au cours des 12 derniers mois.

Prévalence de la violence sexuelle infligée par une personne autre que le partenaire intime, mesurée par la proportion de femmes (âgées de 20 à 29 ans) ayant déjà subi des violences sexuelles de la part d'une personne autre que leur partenaire intime dès l'âge de 15 ans.

Viols et agressions sexuelles.

Agressions sexuelles familiales : viols conjugaux et incestes.

Taux de suicide des femmes en âge de procréer (âgées de 15 à 44 ans).

Taux de meurtres et d'agressions commis contre des femmes en âge de procréer (âgées de 15 à 44 ans).

Traite des femmes à des fins sexuelles et pratiques connexes.

Travail forcé, traite de domestiques ou de migrants.

Multivar1 - sécurité physique.

Hill-Karim2 - sécurité des femmes.

Prévalence des normes qui tolèrent la violence fondée sur le genre lorsqu'il existe une culture d'impunité à l'égard des auteurs de ces actes.

Augmentation brusque des cas de traite des femmes.

Augmentation de la violence domestique.

Possession d'armes à feu selon le genre.

Militarisation générale accrue.

Violence à l'égard des femmes mentionnée dans les accords de paix.

Violence sexuelle mentionnée dans les accords de paix.

Violence fondée sur le genre et violence à l'égard des femmes (générale).

Police mentionnée dans les accords de paix.

DDR, armée, organismes parapublics ou forces rebelles mentionnés dans les accords de paix.

Indicateur composite - droits politiques des femmes.

Discrimination légale.

Obstacles juridiques à l'exercice de fonctions par les femmes.

Obstacles juridiques entravant l'accès des femmes à la propriété foncière et les empêchant d'exercer des droits fonciers.

Obstacles juridiques au droit de vote des femmes.

Multivar2 - divergence entre la législation nationale et la pratique concernant les femmes.

Multivar3 - divergence entre le droit de la famille et la pratique.

Indice de gouvernance des clans.

Cadre gouvernemental en faveur de l'égalité des genres.

Droits des femmes.

Pourcentage de femmes parlementaires.

Propagande favorisant un environnement d'hypermasculinité et pratique médiatique qui consiste à utiliser les femmes comme des boucs émissaires en les accusant de trahison politique ou culturelle.

Participation mentionnée dans les processus de paix.

Quotas de genre dans les organes électoraux ou autres mentionnés dans les accords de paix.

Participation effective mentionnée dans les accords de paix.

Citoyenneté mentionnée dans les accords de paix.

Références à la résolution 1325 du Conseil de sécurité de l'ONU dans les accords de paix.

NON CLASSIFIÉ

Institutions de défense des femmes mentionnées dans les accords de paix.
Réforme institutionnelle se rapportant aux femmes mentionnée dans les accords de paix.
Réformes d'urgence, modifications du droit pénal et activités de lutte contre la corruption se rapportant aux femmes mentionnées dans les accords de paix.
Administration publique concernant les femmes mentionnée dans les accords de paix.
Efforts de réhabilitation et de reconstruction mentionnés dans les accords de paix.
Femmes autochtones ou nomades mentionnées dans les accords de paix.
Femmes réfugiées ou déplacées mentionnées dans les accords de paix.
Rôle des femmes dans la réconciliation et la paix mentionné dans les accords de paix.
Femmes et justice transitionnelle mentionnées dans les accords de paix.
Femmes magistrates et réforme judiciaire mentionnées dans les accords de paix.
Rôle et prise en compte des femmes dans la mise en œuvre des accords.
Femmes signant ou assistant à la signature des accords de paix.
Indicateur composite - droits économiques des femmes.
Inclusion financière.
Emploi.
Travail des femmes.
Tâches autres que professionnelles non rémunérées.
Situation économique des mères célibataires.
Taux de mortalité maternelle.
Âge des mères à la naissance de leur premier enfant.
Soins reçus pendant la grossesse, l'accouchement et le post-partum.
Stérilisation ou grossesse forcée.
Reproduction artificielle ou commerciale.
Femmes et soins de santé mentionnés dans les accords de paix.
Droits en matière de procréation mentionnés dans les accords de paix.
Avortement sélectif en fonction du sexe du fœtus et infanticide.

Liste 3 : exemples de bases de données sur les femmes

<https://www.womanstats.org/new/view/>